Région administrative spéciale RAS de Macao. 2ème rapport annuel 2001

2002/2275(INI) - 08/04/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de M. Mário SOARES (PSE, P), le Parlement européen se félicite des deux rapports annuels transmis par la Commission européenne et qui témoignent de l'intérêt porté au suivi de la RAS de Macao. Toutefois, le Parlement recommande qu'à l'avenir la Commission respecte la périodicité annuelle dans la transmission de ses rapports au moins jusqu'à ce que la coopération bilatérale entre l'UE et la RAS de Macao atteigne son rythme de croisière. Rappelant les liens centenaires qui lient l'Europe à Macao, le Parlement regrette que l'UE et la RAS n'aient pas suffisamment intensifié leurs relations dans différents domaines et attend que les relations soient étendues aux domaines économiques et sociaux, ainsi qu'aux domaines culturels et politiques. Il réitère son soutien au maintien et à la mise en oeuvre pleine et entière de la Loi fondamentale de Macao au titre du principe "un pays, deux systèmes" et constate, dans la foulée, que trois ans après la rétrocession, tant Pékin que le gouvernement de la RAS continuent de respecter ce principe. Sur le plan institutionnel, le Parlement adhère à l'analyse de la Commission et reconnaît que si la première année a été une année d'adaptation, la deuxième a vu la consolidation des institutions créées en 2000. Il souligne la bonne tenue des premières élections législatives et constate que l'augmentation de deux sièges pour les candidats désignés au suffrage universel direct constitue un pas vers une démocratisation progressive. En ce qui concerne les relations UE-Macao, le Parlement se félicite, après la rétrocession de Macao à la Chine, du programme de coopération dans le domaine juridique et se réjouit de l'intention exprimée par le Portugal et Macao de promouvoir leurs liens. Il adhère entièrement à la décision prise par l'UE de permettre aux ressortissants de la RAS détenteurs d'un passeport d'accéder sans visa au territoire de l'UE et attend la conclusion d'un accord de réadmission avec Macao dès 2003. Parallèlement, le Parlement demande à la Commission de désigner un fonctionnaire chargé de la coopération UE-Macao auprès de la RAS de Macao, ainsi que cela avait été annoncé dans la communication de la Commission pour l'année 2000. Il souhaite notamment que des liens parlementaires renforcés soient établis entre la RAS de Macao et le Parlement européen et recommande la création d'un groupe d'amitié PE-RAS. Il demande en outre que les contacts entre les instituts académiques, culturels et scientifiques des deux régions soient renforcés. En matière économique, le Parlement constate que grâce à un secteur touristique sain, le taux de croissance économique de la RAS était de 7% en 2002. Il convie instamment le gouvernement de Macao à présenter une stratégie permettant de faire face aux problèmes découlant de l'abolition progressive du quota sur les textiles d'ici à 2005. Le Parlement invite également le gouvernement de la RAS à incorporer au sein d'une législation spécifique tant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. En conclusion, le Parlement estime que trois ans après la rétrocession, la situation dans la RAS évolue de manière satisfaisante et que celle-ci maintient les caractéristiques spécifiques de Macao sur les plans institutionnel, économique etsocial. Il réitère son point de vue selon lequel l'UE devrait apporter une contribution cruciale à la préservation du haut degré d'autonomie dont bénéficie la RAS de Macao et à son caractère unique. Il engage instamment la Commission à explorer de façon créative, avec la RAS de Macao, les formes et les moyens nécessaires à un développement accru et appréciable de la coopération entre l'UE et Macao et convie l'Union à poursuivre son soutien à Macao. Enfin, le Parlement salue la décision prise par le gouvernement de la RAS d'affirmer et de consolider la position de Macao en tant que centre des relations entre la Chine et les pays de langue officielle portugaise.